Envoyé en préfecture le 28/06/2024
Reçu en préfecture le 28/06/2024
Publié le
ID : 028-212804116-20240625-162024-DE

DÉPARTEMENT
D'EURE-ET-LOIR

ARRONDISSEMENT
DE
CHARTRES

CANTON
DE
VOVES

16-2024

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE VILLARS

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-cinq Juin à dix-huit heures trente minutes, se sont réunis dans le lieu ordinaire de leurs séances les membres du Conseil municipal de la Commune de Villars, dûment convoqués, sous la présidence de Monsieur Claude BILLAUD, Maire.

Date de la convocation : 18 Juin 2024

Étaient présents les conseillers municipaux suivants : Thibaut BUISSON, Éric VIETTE, Elvis BONNET, Stéphanie CALMEILLE, Coralie BOUCHER.

Absents excusés : Michet COUTANT
Sylvain LACOUR
Aurélie GISSELMANN
François VILTROUVÉ

Absents non excusés : Edwin LALANNE

Nombre de membres en exercice : 11
Nombre de membres présents : 6
Nombre de membres votants : 6

Secrétaire de séance : Coralie BOUCHER

Début de séance : 18 heures 30

Fin de séance : 19 h 40

OBJET : AVIS SUR LE PROJET D'IMPLANTATION D'EOLIENNES FERME DE MONTGUERIN SUR LA COMMUNE DE NEUVY-EN-DUNOS

Vu, l'arrêté ministériel du 9 septembre 2021 relatif à l'affichage des avis d'enquête publique, de participation du public par voie électronique et de concertation préalable ainsi que des déclarations d'intention prévues par le code de l'environnement.

Vu, l'arrêté préfectoral du 7 mai 2024 portant ouverture de l'enquête publique du mardi 4 juin à 9h00 au vendredi 5 juillet à 19h00 concernant la demande d'autorisation environnementale présentée par la SAS FERME EOLIENNE DE MONTGUERIN dont le siège social est situé 1, rue des Arquebusiers – 67000 STRASBOURG – pour son projet situé sur la commune de Neuvy-en-Dunois.

Conformément à l'article R.131-38 du code de l'environnement, le conseil municipal de Villars est invité à formuler un avis sur ce projet.

Monsieur le Maire, informe le conseil qu'il s'agit d'un projet qui à pour objectif d'installation de 5 aérogénérateurs (modèle non arrêté) et de 2 armoires de coupure.

Considérant qu'il est nécessaire d'assurer l'indépendance énergétique de la France tout en conciliant le respect de l'environnement.

Après délibération et analyses des différentes pièces qui accompagnent le dossier du projet éolien, le conseil municipal :
Pour : 5 Contre : 1 Abstention : 0

- **ÉMET** un avis favorable pour l'implantation du parc éolien susmentionné.
- **INDIQUE** que cet avis sera transmis aux adresses mails : enquete-publique-5409@registre-dematerialise.fr, ainsi que pref-environnement@eure-et-loir.gouv.fr dans le cadre des enquêtes publiques et copie sera adressé à la mairie de Neuvy-en-Dunois.

Pour extrait conforme au registre des délibérations.

Le Maire,

Claude BILLAUD

Mairie de VILLARS
28150